



BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES S.A.

Siège Social : 18, Avenue Joseph Anoma, Plateau - 01 B.P. 3802 Abidjan 01

Tél: (225) 27 20 32 66 85 / 27 20 31 55 50 Fax : (225) 27 20 32 66 84

E-mail : brvm@brvm.org Site Internet : www.brvm.org

AVIS N° 081 - 2024 / BRVM / DG

FCTC SONATEL

Emprunts obligataires

" FCTC SONATEL C-1 6,40 % 2023-2028 et

" FCTC SONATEL C-2 6,60 % 2023-2030 "

PREMIERE COTATION

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) porte à la connaissance du public et des intervenants du marché, que la première cotation des obligations issues des Fonds Communs de Titrisation de Créances « FCTC SONATEL C-1 6,40 % 2023-2028 » et « FCTC SONATEL C-2 6,60 % 2023-2030 » admis au compartiment des obligations de la BRVM, aura lieu le **mercredi 22 mai 2024**.

Dans le cadre de l'exécution de sa stratégie et tenant compte des évolutions sectorielles, de la concurrence renforcée sur ses différents marchés et des aspects règlementaires, la Société Nationale des Télécommunications du Sénégal (SONATEL) entend poursuivre sa politique d'investissement afin de poursuivre sa croissance, impulser ses relais de croissance et diversifier son modèle économique.

Ainsi, dans sa recherche de mécanismes financiers innovants et adéquats à son activité, la SONATEL a opté pour la titrisation de créances et a ainsi mobilisé, conjointement avec la société de gestion KF TITRISATION, des ressources sur le Marché Financier Régional de l'UEMOA à travers les obligations issues des Fonds Communs de Titrisation de Créances « FCTC SONATEL C-1 6,40 % 2023-2028 » et « FCTC SONATEL C-2 6,60 % 2023-2030 ».

La diffusion des titres « FCTC SONATEL C-1 6,40 % 2023-2028 » et « FCTC SONATEL C-2 6,60 % 2023-2030 » dans le public au prix de 10 000 FCFA par obligation a eu lieu du 14 décembre 2023 au 12 janvier 2024.

A l'issue de cette opération, 6 000 000 obligations « FCTC SONATEL C-1 6,40 % 2023-2028 » et 1 500 000 obligations « FCTC SONATEL C-2 6,60 % 2023-2030 » ont été souscrites sur le Marché Financier Régional de l'UEMOA, pour un montant total de 75 000 000 000 FCFA.

La date de jouissance desdites obligations est le **19 janvier 2024**.

La procédure d'introduction retenue pour la première journée de cotation est la **procédure ordinaire** avec un cours de référence fixé à 10 000 FCFA.

Le premier cours de négociation sera déterminé par la confrontation des ordres d'achat et de vente.

Les symboles adoptés pour les titres sont : " **FSNTS.O1**" pour le titre « FCTC SONATEL C-1 6,40 % 2023-2028 » et " **FSNTS.O2**" pour le titre « FCTC SONATEL C-2 6,60 % 2023-2030 ».

La Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) INVICTUS CAPITAL & FINANCE est responsable de l'introduction en bourse des obligations issues des Fonds Communs de Titrisation de Créances « FCTC SONATEL C-1 6,40 % 2023-2028 » et « FCTC SONATEL C-2 6,60 % 2023-2030 ».

Les investisseurs qui désirent consulter la note d'information ou obtenir plus d'informations concernant ces émissions obligataires, sont priés de communiquer avec la Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) INVICTUS CAPITAL & FINANCE : Immeuble El Hadji Rey TALL AMAR Lot N°46, 21 Av. Lamine GUEYE x Dodds, 12ème étage, Tél : (221) 33 864 58 58, Email : contact@invictuscapfin.com .

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son siège ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chacun des pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 29 avril 2024

Le Directeur Général



Dr. Edoh Kossi AMENOUNVE

